L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. PELAUP, et publié tous les jours rue de Chartres, No. 116, entre St.-Louis et Conti.

No 99 NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 15 MARS 1830 Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 5e. classe

(183)—Tirer positivement à la Bourse Samedi 27 Mars.

PROSPECTUS :—

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	4,000	"	4,000
1 " "	2,500	"	2,500
1 " "	1,800	"	1,800
1 " "	1,600	"	1,600
1 " "	1,352	"	1,352
6 " "	750	"	4,500
6 " "	550	"	3,300
6 " "	350	"	2,100
156 " "	60	"	9,360
780 " "	8	"	6,240
7800 " "	4	"	31,200
8,760 Lots			$77,952

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 l'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 5 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur.

27 février

UNE dame d'un age mûr, desirerait être employée dans une famille, soit en ville ou à la campagne, comme institutrice pour donner des leçons de pianos, de dessin, de peinture ou de broderie. Ses prix seront modérés, et elle peut fournir de bonnes recommendations.

S'adresser rue du Quartier, maison en face de celle No. 29. 19 fév—6f.

AVIS.—Un élève en pharmacie, bien recommandé, trouverait à se placer avantageusement, en s'adressant au bureau de cette feuille. 10 février

BAZAR DE PARFUMS.

L. CHIMENE,——PARFUMEUR FABRICANT.

Rue Royale, N° 248. entre St. Anne et Dumaine.

LEQUEL, arrivé tout récemment de France, a l'honneur d'informer le public, qu'on trouvera chez lui, constamment fraîches, les Parfumeries les plus fines et les mieux confectionnées. Sa fabrique tous les articles susceptibles de se détériorer dans la traversée des mers, tels que PATES D'AMANDE Liquides, pour adoucir la peau; CREME de LIMACON et de CONCOMBRES &c. On les trouvera toujours chez lui, fraîchement fabriquées.

Il recommande particulièrement aux connoisseurs, le SAVON ONCTUEUX, qu'il vient de recevoir de France, et la Crème d'Amande amère qu'il vend au poids et en boîtes; le MIRILAGE pour teindre les cheveux, dont il garantit l'efficacité; ses parfums à toutes odeurs, la poudre superfine épurée à l'esprit de vin par paquet, et à la douzaine. Il tient aussi Brosses à dents bien montées; à barbe en blaireau; épingles fines en corne, tire-oreille, cure-oreille, &c.

LE PARAGUAY ROUX,

Remède infaillible pour les maux de dents et le seul qui est autorisé par le gouvernement français. 4 mars

UNE personne qui peut disposer de quelques heures chaque jour désirerait les employer à donner des leçons de français, d'anglais ou de mathématiques élémentaires. Le prix sera des plus modérés. S'adresser au bureau de cette feuille. 5 mars

Nouvelle et Magnifique
EXHIBITION.

L'exhibition universellement admirée de la PAPYROTOMIE, dirigée par le célèbre jeune artiste

M. HANKES,

Naguère si connu à la Nlle.-Orléans, est maintenant ouverte dans le spacieux édifice neuf, No. 115, rue de Chartres, vis-à-vis l'encan de Mr Boyd.

ENTREE (y compris un profil, découpé en quelques secondes par M. Hankes, sans le secours du dessein et d'aucune machine.) 50 cents—enfans, moitié prix.

Les portes sont ouvertes depuis 10 heures jusqu'à 2, et de 4 à 5; et le soir, de 7 à 9.

Profils en pied, unis ou élégamment bronzés 30 jan.

Sangsues de France.

REÇUES par le Bolivar du Havre et à vendre par

8 aout. FORESTIER & Co.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public, leurs amis qu'ils viennent de recevoir par le Talma, un assortiment de souliers, de 1re. qualité, pour hommes, femmes et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

A. BLANCHARD & Co.

Rue Condé entre Dumaine et Maisonne.

GRAINES DE JARDINAGE TRES FRAICHES.

Le soussigné a reçu par le John Linton venant de New York, un grand assortiment de Graines de Jardinage, qu'il offre à son magasin rue Royale, No. 145, entre Orléans et Ste Anne.

12 déc. BERNARD TURPIN.

AVIS AUX CREANCIERS.

LE soussigné ayant été légalement nommé curateur des biens de feu John Gray, requiert par le présent tous ceux qui auraient des réclamations contre le dit décédé, de les présenter en due forme; et ceux qui doivent à la dite succession voudront bien, sans délai, solder leur compte au soussigné, au bureau de M. Dimean, rue de Chartres, No 72.

JOHN WATKINS, Curateur.

Nlle. Orléans, [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves—Paroisse St. Jn. Baptiste

A PUBLIC 5 Mars prochain et jours suivants à 9 heures du matin, il sera vendu par le juge soussigné, sur l'habitation ci-après décrite, tous les biens mobiliers et immobiliers dépendans de la succession de la feue dame Madeleine Haydel, décédée veuve Pierre Becnel, savoir :

1°. Une belle habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse, rive droite du fleuve, à environ 15 lieues de la Nlle. Orléans, bornée dans sa partie supérieure par Messieurs Jn. Jques et M. Haydel; et dans sa partie inférieure, par Messrs. Jn. Jques. Haydel et fils. Cette habitation a 12 arpens 33 pieds ou environ de face au fleuve sur 40 de profondeur, avec une double concession qui au moyen de l'ouverture des lignes de l'habitation, lui donne au total une superficie d'environ 1158 acres de terre, la plus grande partie hautes; 400 arpens desquels sont labourables et cultivés comme suit : 130 arpens environ plantés en cannes cette année, et 180 en souches de l'année, partie du reste en maïs, le surplus en paturages. Il y a sur cette habitation une très belle maison de maitre à étage, cuisine, four, jardin, poulailier &c., plus, une belle sucrerie, purgerie; et moulin à bêtes neuf, magasins, moulin à riz, 12 grandes cases à nègres, sur solles, couvertes en bardeaux avec cheminées en briques &c.

2°. Quelques meubles et objets de ménage, argenterie, 1 pendule, 2 montres et une tabatière en or, un beau stage &c.

3°. 94 Esclaves de tous ages et sexes, la plupart créoles, ou depuis longtemps dans le pays, parmi lesquels, sont, un commandeur, un charpentier charron et sucrier, un forgeron, plusieurs charretiers, laboureurs, un cocher, plusieurs mulatresses et négresses, domestiques, couturières, blanchisseuses, repasseuses, cuisinières et bonnes d'enfants.

4°. 46 Chevaux de tire, en grande partie, américains; 13 paires de bœufs de tire, quelques vaches, taurailles, moutons, &c.

5°. Une grande quantité d'instruments aratoires, tels que, charrues, harras, pelles, pioches, haches, tombereaux, charrettes, outils de forge, de charpentier et menuisier, une romaine pesant 2500 lvs. et 4 chaudières à sucre, assorties, la grande de 72 pouces.

Nota.—Sont expressément reservés pour être enlevés par les propriétaires dans le délai qui sera fixé le jour de l'encan, deux petites maisons cuisines, entourages &c. situés aux bornes supérieure et inférieure de l'habitation.

—*CONDITIONS*:—

L'habitation, payable 1-4 en tout Mars 1831; 1-4 en tout Mars 1832; 1-4 en tout Mars 1833, et le dernier 1-4 en tout Mars 1834.

Les Esclaves payables 1-3 en tout Mars 1831, 1-3 en tout Mars 1832, et le dernier 1-3 en tout Mars 1833.

Les objets mobiliers, pour toute somme au-dessous de $50 comptant, et pour toute somme au dessus, en tout Mars 1831.

Le tout en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait payement.

Les frais Actes de vente, hypothèque, quittance et main levée à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Jn Baptiste, 22 Février 1830.

23 fév—2m T. LE BLANC, juge.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

IL est parti marron de chez MM. Rancon frères, de la paroisse St. Charles, il y a environ 10 jours, un nègre nommé ASIC, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 1-2. mesure américaine, ayant les dents de devant hautes et écartées, a peu de barbe, le front court, et de grands yeux. On suppose qu'il a été débauché par un blanc, et qu'il se tiendra du côté des chalans.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné ou le conduira à la geole de cette ville.

23 fév—6f E. A. BLANC.

COURS DE DECLAMATION ET DE LECTURE,

Par Mr. Aristippe.

MR. ARISTIPPE voulant satisfaire au désir que lui ont témoigné beaucoup de personnes, de lui voir ouvrir un cours de *Déclamation et de lecture*, a l'honneur d'informer le public qu'il vient à cet effet de déposer une liste de souscription chez MM. Boimare, et Jourdan, libraires.

Mr. Aristippe fera entendre dans ses séances les passages les plus remarquables de la littérature française, en prose et en vers; *Tragédie, Comédie, Morceaux Oratoires de la tribune, de la chaire et du barreau, Poésies diverses, Contes, Fables*, &c. Dans ses premières séances Mr. Aristippe commentera les principes qu'il a publiés sur la Déclamation en général, et particulièrement sur *l'usage et le méconisme de la voix* et les *moyens de la fortifier par une respiration étendue et bien distribuée*; principes développés dans son dernier ouvrage; le MANUEL THEATRAL; il en fera faire l'application à se auditeurs.

Les séances auront lieu tous les Jeudis et Dimanches, de 10 heures à midi, dans la grande salle du collège, rue de Condé.

Un second avis indiquera le jour de l'ouverture.

Conditions—Dix piastres par mois.

Aucune personne ne sera admise sans avoir souscrit.

NOTA.—Mr. Aristippe se propose aussi de donner quelques leçons particulières chez lui, rue Ste. Anne, N°. 117. où l'on peut s'adresser ainsi que pour le cours. 18 fév.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

3 Février 1830.

Présent l'hon. Jas. Pitot.

Joseph Wilson *vs.* Ses créanciers.

LA cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de G. A. Stringer, esq., notaire public, le 5 de Mars prochain (1830), à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq., soit nommé d'office pour représenter sur les lieux les créanciers absens.

Je certifie que l'extrait ci-dessus est conforme.

4 Fev. Thos. S. Kennedy—*Greffier.*

COUR de Paroisse pour la Ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 20 Février 1830.—Présent l'hon. James Pitot.—Elisabeth Melder *vs.* John W. Melder son mari.—Sur la preuve de l'embarras des affaires du défendeur, il est ordonné, adjugé et décrété par la Cour que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, épouse du defendeur; que les frais soient à la charge du dit défendeur; que la communauté de propriétés qui existe entre eux cesse, et qu'une séparation ait lieu dans les termes voulus par la loi; et que la plaignante ait le droit à l'avenir d'acquérir et de posséder des propriétés, comme celui d'aliéner ses propriétés, marchandises et effets, selon la loi.

(Signé,) J. PITOT, juge.

Je certifie que dessus,

24 fev T. S. KENNEDY, gref.

Chaussures du Nord.

Le soussigné a reçu par les derniers arrivages, 200 paires de Bottes de 1re. qualité et de choix, qu'il vendra a des prix modérés.

22 jan J. G. ARRAIZA & Co.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques, qu'il a transporté son magasin au No. 115, rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne, où il offre à vendre les objets suivants, arrivés par les derniers navires venant de France, savoir :

Pâtés de lièvres truffés	Crêtes de coq
Do. de cailles, do.	Saucisses truffées
Do. d'alouettes, do.	Cervelat truffés
Do. de bécasses, do.	Do. sans truffes
Do. de perdreaux, do.	Salmis de bécasses
Do. de poularde, do.	Lièvres entiers, truffés
Dindes farcies	Do farcis
Bécasses farcies	Cuisses d'oies
Cailles truffées	Lamproie
Perdrix truffées	Andouilles de Nantes
Do. sans truffes	Saucissons de Lyon, de Boulogne et Marseille
Do. aux choux	

Fromages, de Gruyère, Pâte-Grasse et Croûte-Rouge,

Sardines à l'huile et au beurre,

Moutarde aux truffes,

Vins de toutes les qualités,

Liqueurs fines et mi-fines,

Plaisir des Dames, Crème de café, de cédrat,

Huile de rose, do. d'anis, do. de Vénus,

Eau d'or et d'argent, Rosolio Maraschino,

Extrait d'absynthe, de Suisse,

Fruits à l'eau-de-vie de toutes espèces,

Do. entiers au sirop,

Gelée de groseille &c. &c.

Confitures assorties de la Havane,

Aussi, un assortiment de Graines de jardinage de l'année 1829.

26 novembre B. TURPIN.

FELIX PEDESCLAUX, notaire, informe le public et ses amis que la société qui existait entre lui et Mr. G. B. Stringer est dissoute, et qu'il a établi son bureau rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis, vis-à-vis l'encan de Geo. W. Boyd. 17 fév.—3f.

BAGUE PERDUE.

IL a été perdu il y a quelque jours une belle BAGUE composée d'un gros brillant entouré de six autres petits brillants formant l'étoile. Une récompense libérale sera donné à celui qui la rapportera au bureau de cette feuille.

18 fév

MLLE HENRIETTE GICUEL informe respectueusement le public qu'elle raccommode et blanchit tout objet en tulle, blonde et en dentelle; elle espère par son industrie et la perfection de son ouvrage, mériter la confiance de ses amis. Sa demeure est rue Royale, No. 281, près de la rue Dumaine. 22 jan

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :—

5 Dous.	Pots	confitures de	Citrons.
5 do	do	do	d'Icacos.
2 do	do	do	d'Ananas.
8 do	do	do	de Dattes.
2 do	do	do	de Gingembre.
2 do	do	do	de Cèdres.
1 do	pots	compote de	Gouyave.

Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys. BERNARD TURPIN.

10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

Nouvelle pâte pectorale cristallisée (du Dr. Moon de Landerneau.)

Cette nouvelle Pâte pectorale, est très agréable au goût, et a l'avantage de remplacer toutes celles connues jusqu'à ce jour; elle coute 50 pr. 0-0 de moins que celle de Reignard. Reçue de France tout récemment et à vendre à la pharmacie du soussigné,

A. PIRONNEAU.

Encoignure des rues de l'Esplanade et Condé, côté du Faubourg, No. 36. 3 nov—3.

Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 2 Février 1830—Présent, l'hon. Jas. Pitot.

Jacques Vitaut, vs. ses créanciers.

SUR lecture et enrégistrement de la pétition relative à cette affaire et de la liste qui l'accompagne, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit Jacques Vitaut ait lieu en cour le 24 Février courant, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé selon la loi. Et jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq. soit nommé pour représenter sur les lieux les créanciers absens.

Je certifie l'extrait ci-dessus.

THOS. S. KENNEDY, greffier.

3 Février—11 3ps

BANLIEUE SUPERIEURE.—EPAVES.

IL a été amené aux épaves, un mulet sous poil souris foncé, n'ayant aucune étampe visible, ayant une oreille affectée.

Il sera délivré à quiconque en prouvera la propriété, et payera les frais de nourriture et du présent avis. Faute de réclamation il sera vendu par Mr. Guillotte au lieu accoutumé, le 6 Mars prochain. HUBERT, Syndic.

10 fév—3f.

Magasin de Linges faits et non faits.

FOND de Magasin à vendre, rue de la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, No. 58. 10 février—6

Vente par le Marshal.

P. R. Avart vs. J. C. Waran. A. Tracy vs. le même. Byrns vs. le même. P. Ogur vs. le même.

EN vertu de quatre writs defieri facias, à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Mercredi 10 Mars prochain, à midi, au cafe de la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le bateau Grampus avec ses apparaux et sa cargaison consistant en bardeaux, essentes, &c. saisis dans les affaires ci-dessus.

9 fév. L. DAUNOY, Marshal.

CATHOLICON VEGETAL DE POTTER,

Pour guérir les scrofules, la syphilitque, les rhumatismes, les tumeurs blanches, les maladies du foie, les ulcères, &c. &c.

LE soussigné, agent du propriétaire, vient de recevoir de Philadelphie un supplément considerable de la composition médicinal ci-dessus, qu'il vendra, à sa pharmacie, au prix réduit de $2 la bouteille.

F. P. DUCONGE',

Au coin des rues de Chartres et Conti.

N. B.—Les droguistes et les marchands de la campagne pourront s'en pourvoir à un prix modéré. 13 février—4f.

Reçu par les derniers arrivages de France, et a vendre par le soussigné

25 paniers de Poires Tapées;

Culs d'Artichauts Secs;

1 caisse Seringues de toutes grandeurs;

1 Caisse Eau de Cologne 1re. qualité—flacons assortis;

Essences de Roses, Jasmin et Genièvre;

Fleurs de Tilleul Mondée, Violette et d'Arnica;

Limes Sulfuriques; diamantées (pour les cors;

Brosses à dents assorties;

Pois d'Iris No assortis.

PIRONNEAU, Pharm.

Encoignure des rues Esplanade & Condé, côté au faubourg, No. 34.

L'on trouvera en depôt chez Mr. Blanchet, pharmacien, des Poires Tapées et Culs d'Artichaut 10 février.

COUR DE PAROISSE—pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans, 9 Février 1830. Présent l'hon. James Pitot. *Madame Desforges* contre *son mari*—Preuve ayant été fournie de l'embarras des affaires du défendeur, il est ordonné et décrété par la cour que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, *Marie-Aminthe Bossière*, femme de *Louis H. Desforges*, et que les frais soient à la charge du dit défendeur, qu'il soit séparé de biens avec elle, et que la possession de tous les vêtemens et bijoux ainsi que du mobilier qu'elle a apportés en mariage lui soit assurée. (Signé.) J. PITOT.

Je certifie que l'extrait ci-dessus est conforme

15 fév—1f—1f. T. S. KENNEDY, gref.

AVIS.—Les contribuables de la Taxe d'Etat, dans la ville et paroisse d'Orléans, pour l'année 1829, sont prévenus que la collecte de la dite taxe commencera le 20 de Mars prochain.

Nlle. Orléans, le 19 Fév. 1830.

F. GARDERE,

20 fév.—3f. Trésorier de l'Etat.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

Cinquième Classe pour l'année 1830.

Le Tirage aura lieu positivement le Samedi, 20 Mars à 5 heures du soir.

—PROSPECTUS.—

1 Lot	de	$12000	est	$12000
1 "	"	4000	"	4000
1 "	"	1200	"	1200
1 "	"	800	"	800
1 "	"	800	"	800
1 "	"	684	"	684
6 "	"	600	"	3600
6 "	"	400	"	2400
6 "	"	200	"	1200
156 "	"	45	"	7020
156 "	"	20	"	3120
624 "	"	8	"	4992
7800 "	"	4	"	31200
8754 Lots				$87,000

Dans ce plan, formé par la permutation de 30 numéros et le tirage de 4, il y aura 24 lots avec 3 des numéros sortis, 936 avec 2 des numéros sortis, et 7800 avec un seul numéro.—Pour déterminer les prix trente numéros, depuis 1 jusqu'à 30, seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4 Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $12000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à 4000

" 2d. 1er et 3e. " 1200

" 2d. 3e. et 1er. " 800

" 3e. 1er. et 2d. " 800

" 3e. 2d. et 1er. " 684

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun 600

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun 400

6 " 1er. 3e. et 4e. " 200

156 " 2e. 3e. et 4e. " 40

156 " 3e. et 4e. " 20

624 ayant 2 des numéros sortis, 8

Tous les autres billets au nombre de 7800, ayant un des numéros sortis, 4

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

Prix des Billets

Entiers $4—demis et quarts en proportion. Livrets de dix billets (garantis ne pas tirer moins $16) $40.

Tous les ordres renfermant du comptant et des prix de loteries, seront ponctuellement exécutés, en s'adressant à

11 Mars J. VIGNAUD.

Ouvrages nouvellement reçus.

TRAITE complet de l'art de la distillation, par Dubrunfaut, 2 vol. in 8°

Dictionnaire Espagnol Français et Français-Espagnol, plus complet que tous ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour, par Nuñez de Taboada, 3e. édition 2 vol. in 8°.

Guide de la conversation espagnole, 1 vol.

Le maître d'Anglais par Cobbett, 1 vol.

Dictionnaire universel de la langue française, par Boiste, nouvelle édition. 1 vol. in 4°. A. L. BOIMARE.

25 jan.—3f

CENT Boucauds sucre, à quelques milles au dessous de la ville, livrables de suite, à vendre par Bd. TURPIN, Rue Royale, No. 115, entre Orléans et Ste. Anne 30 déc

COUR de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 25 Janvier 1830.—Présent l'hon. J. Pitot.—Henry Morse vs ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu en l'office de S. R. Stringer, not. pub. le 27e. jour de Février 1830, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'ici à cette époque, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire sont suspendues. Et il est de plus ordonné que Geo. Strawbridge, esq. soit nommé d'office pour représenter les créanciers absents sur les lieux.

Je certifie l'extrait ci-dessus.

26 jan T. S. KENNEDY, gref.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné le 22 Novembre, le nègre nommé GEORGE, parlant anglais; taille de 5 pieds 8 pouces (mesure anglaise.) Lors de son départ, il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue, d'une chemise de laine rouge, et avait deux caputs de couverte et un bonnet bleu, de laine. Il lui manque une dent a la machoire supérieure; il a le teint rouge. Il a été acheté, il y a environ 14 mois, à Mr. Henry Smith, de l'Etat du Tennessee.

La récompense ci-dessus sera donnée, en sus de toutes dépenses raisonnables à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines prévues par la loi.

JH. CAVALIER,

20 jan.—3f. Paroisse Jefferson.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

(4me. Classe pour 1830.)

Dont le tirage aura lieu le Samedi 20 Fév.

Le Prospectus paraîtra dans quelques jours.

Les tirages des autres classes, seront comme suit :

Vendredi, 5 Mars.	Samedi, 8 Mai.
Samedi, 20 Mars.	Samedi, 29 Mai.
Samedi, 3 Avril.	Samedi, 12 Juin.
Mercredi 21 Avril.	Mercredi 30 Juin.

Pour billets et coupons, s'adresser à l'office des Directeurs, rue Bienville, N° 41, 3me porte de la rue de Chartres.

J. VIGNAUD, } Administrateurs.

[illegible]